

01.03.2024

F	
	Véhicules automobiles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h, à l'exception des motocycles et des motocycles légers (avant 18 ans : seulement véhicules de travail, tracteurs, chariots à moteur et véhicules agricoles).
Age minimal	16 ans
Examen de la vue	Oui (valable 2 ans), excepté titulaires d'un permis de conduire ou permis d'élève valable.
Premiers secours aux blessées	Non
Théorie de base	Oui, théorie « G/F », excepté titulaires du permis de conduire de la catégorie G.
Validité permis d'élève conducteur	12 mois
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Non
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Un véhicule automobile de la catégorie spéciale F pouvant atteindre une vitesse d'au moins 30 km/h.
Equivalences après réussite de l'examen pratique	G, M